

Nouveau tarif des crèches dans le Jura à améliorer

Le nouveau tarif des crèches qui devrait entrer en fonction au 1^{er} janvier 2008 induit pour de nombreuses familles de la classe moyenne une forte augmentation de frais de garde qui risque à terme de les décourager à mettre leur enfant en crèche.

Bien que nous saluons l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire cantonal, nous estimons que le revenu déterminant le tarif maximum a été fixé trop bas. Un ajustement de ce montant pourrait être fait rapidement

De même, il y aurait une certaine logique à ce qu'une bonne partie des frais de garde des enfants puissent être déduits fiscalement puisqu'ils sont souvent nécessaires à l'acquisition du revenu. Or, au vu des nouveaux tarifs, le montant maximum actuellement déductible de 3000 francs par enfant semble bien bas pour certaines familles.

Aussi, le Groupe PCSI demande au Gouvernement

- 1) de revoir le tarif des crèches en augmentant le palier de revenu brut (ou en ajoutant un nouveau palier) déterminant le tarif maximum journalier.**
- 2) d'augmenter la déduction fiscale maximum pour frais de garde, afin de se rapprocher un peu plus de la réalité des coûts.**

Delémont, le 21 novembre 2007

Pour le Groupe PCSI

Suzanne Maitre-Schindelholz

A collection of handwritten signatures in black ink, including the name 'Suzanne Maitre-Schindelholz' and several other illegible signatures.